

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

(Du 7 juillet 2025)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret octroyant un crédit d'engagement
de 10'086'000 francs pour le remplacement du système
d'informations de la police neuchâteloise**

La commission parlementaire Digitalisation,

composée de M^{mes} et MM. Caroline Juillerat, présidente, Amina Chouiter Djebaili, vice-présidente, Jérôme Bueche, Joëlle Eymann, Mathias Gautschi, Michelle Grämiger, Florent Guye, Jasmine Herrera, Françoise Jeandroz, Yves Pessina, Alain Rapin, Fabienne Robert-Nicoud et Sophie Rohrer,

*soutenue dans ses travaux par M^{me} Alexandra Bréa, assistante parlementaire,
fait les propositions suivantes au Grand Conseil :*

Travaux de la commission

La commission Digitalisation a examiné le rapport 25.035 lors de ses séances des 1^{er} octobre et 14 novembre 2025.

La cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC), la cheffe du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), le commandant de la police neuchâteloise ainsi que la cheffe du service juridique (SJEN) ont participé aux travaux de la commission.

Commentaire de la commission

Lors de la première séance, la cheffe du département a procédé à une brève présentation du rapport. Le commandant de la police neuchâteloise a, pour sa part, apporté quelques éléments complémentaires. Il a notamment souligné l'importance du projet HELIUM pour le corps de police cantonal, ainsi que celle de la collaboration entre les cantons de Neuchâtel et du Jura.

Les membres de la commission ont remercié le département et les services pour le travail accompli. Ils ont exprimé leur soutien au rapport et leur conviction quant à la pertinence des besoins identifiés, mais ont néanmoins déploré la situation d'urgence, le logiciel INFOPOL ne pouvant plus être maintenu par le SIEN au-delà de la fin de l'année 2027.

De manière générale, de nombreux membres de la commission regrettent que cette urgence permanente en ce qui concerne les outils informatiques transforme la commission en chambre d'enregistrement de mesures inévitables. Elles et ils souhaiteraient qu'une évaluation de la situation des logiciels utilisés soit réalisée pour que ces problématiques puissent être détectées plus en amont, afin de pouvoir être traitées de manière plus sereine.

Avant de se prononcer, les commissaires ont souhaité obtenir plusieurs éclaircissements. Ils et elles ont posé de nombreuses questions, auxquelles des réponses détaillées ont été fournies. Cela a permis de dissiper une grande partie de leurs craintes et préoccupations,

notamment en ce qui concerne la fiabilité de l'entreprise [LogObject](#) et du logiciel myABI/icm, la gouvernance du projet, la souveraineté numérique du canton, la protection des données, ainsi que les impacts financiers et humains.

Concernant la fiabilité de l'entreprise LogObject et de la solution myABI/icm, le département a expliqué que la pérennité et la stabilité de la solution reposent principalement sur le fait qu'elle est déjà mise en œuvre ou en cours d'intégration dans 21 polices suisses et plusieurs grandes villes. La capacité collective des cantons constitue un levier de négociation important, notamment à travers le groupe de travail intercantonal ARGE ABI, et garantit une certaine continuité stratégique. Par ailleurs, au-delà du prix et de la qualité de la solution, la fiabilité et la solidité de l'entreprise ont fait partie des critères d'adjudication lors de l'appel d'offres. Le risque de dépendance à un fournisseur unique a été clairement identifié durant la procédure de sélection et il sera pris en compte lors de la conclusion du contrat afin d'en limiter les effets. Par exemple, le canton achètera le logiciel (il ne le louera pas) et le contrat comportera des clauses de continuité, notamment l'accès au code source en cas de faillite de l'entreprise.

Sur le plan de la gouvernance, le projet est piloté conjointement par deux groupes de travail cantonaux (Jura et Neuchâtel) sous la supervision d'un comité de pilotage commun, réunissant les directions et les responsables informatiques des deux cantons. Au niveau politique, les chefs de département en charge de la sécurité assurent le suivi, tandis que le véritable moteur opérationnel est le comité de priorisation, qui se réunit régulièrement et assure l'agilité du dispositif.

Financièrement, une marge de sécurité de 10% a été prévue sur l'ensemble des dépenses, ce qui, bien que modeste pour le secteur informatique, est jugé suffisant. Les coûts de maintenance et de gouvernance sont mutualisés entre les cantons selon une clé de répartition basée sur la population cantonale. Les coûts de mise en place (analyse, paramétrage, migration, formation) restent à la charge de chaque canton, en fonction de son contexte et de l'étendue des adaptations nécessaires. Le partenariat Jura-Neuchâtel permet de mutualiser une partie des prestations de mise en œuvre et ainsi d'économiser environ 1,8 million de francs, ce qui limite le risque de dépassement budgétaire.

En matière de charges de personnel, le département a précisé que les charges internes ont été volontairement limitées afin de concentrer les ressources sur la conduite du projet, ainsi que sur l'intégration fonctionnelle et technique. Le nombre d'EPT indiqué dans le rapport reflète les besoins structurels permanents sur la durée du projet. Les coûts associés à ces charges sont intégrés dans le budget d'investissement global et représentent 3,8 millions de francs, soit l'équivalent d'un tiers du projet. Les coûts de personnel comprennent à la fois les ressources internes et les ressources externes, ces dernières étant indispensables, notamment en matière de sécurité informatique et afin d'assurer la migration d'environ 800 exigences issues d'INFOPOL.

Le budget d'investissement comprend le financement de deux EPT pendant la phase d'implémentation, pris en charge par le crédit d'investissement. L'un de ces postes sera maintenu après la mise en service du système, afin d'assurer le suivi de son exploitation ; la demande officielle sera faite en temps voulu. D'éventuelles demandes supplémentaires pourraient être introduites au budget 2027 pour couvrir des pics de charge lors de phases critiques du projet. Outre ces deux EPT, plusieurs ressources internes provenant à la fois de la PONE et du SIEN seront dédiées au projet. Ces collaborateurs, qui occupent actuellement d'autres missions, se consacreront au projet pendant cinq ans avant de reprendre leurs activités habituelles. Le département a relevé que plusieurs facteurs favorisent une gestion efficace des ressources humaines : une organisation solide du projet, qui clarifie les rôles et les responsabilités ; une collaboration intercantionale, qui répartit la charge de travail entre les cantons ; le recours ponctuel à des EPT supplémentaires pendant les étapes clés, permettant d'ajuster rapidement les effectifs selon les besoins ; et une planification étendue, offrant une visibilité suffisante pour anticiper les besoins et éviter les déséquilibres de ressources.

Suite à une question d'un commissaire concernant les coûts de fonctionnement, le département a confirmé que l'augmentation apparente de 70% de ces derniers (500'000 francs par an évoqués pour les coûts de fonctionnement d'INFOPOL ; 845'000 francs projetés pour myABI/icm) reflète l'évolution du modèle économique, soit le passage d'un système interne obsolète à une solution externalisée, maintenue et évolutive, les coûts de fonctionnement de myABI/icm incluant des éléments absents du périmètre d'INFOPOL. Il est relevé que la clé de répartition retenue pour les coûts de fonctionnement et d'investissements entre les cantons de Neuchâtel et du Jura est basée sur le nombre d'habitant-e-s (70% / 30%).

S'agissant de la protection des données, le préposé cantonal a donné son accord. Le stockage des informations sera assuré par le SIEN, dans deux centres de données. LogObject étant une société suisse, les données et le logiciel resteront hébergés en Suisse, dans les infrastructures du SIEN, assurant ainsi la souveraineté numérique. La migration se fera donc intégralement à l'intérieur du canton de Neuchâtel, ce qui offrira l'assurance que les données ne quittent jamais le territoire cantonal. Les équipes du SIEN travailleront en étroite collaboration avec LogObject pour mener à bien cette transition. Le département a souligné que le recours à la solution myABI/icm est absolument nécessaire : elle permettra l'interfaçage avec les bases de données fédérales et bénéficiera de l'expertise de près de 80 développeurs de LogObject, compétences que le canton ne pourrait mobiliser seul.

Les commissaires ont également souhaité savoir si les communes avaient été consultées. Le département a répondu qu'il n'avait pas jugé nécessaire de le faire à ce stade, le montant à charge des communes étant relativement modeste (cf. page 6 du rapport du Conseil d'État). En effet, ce montant représente 3% des coûts de fonctionnement de myABI/icm, estimé à 845'000 francs, soit environ 25'000 francs pour l'ensemble des communes (au lieu de 15'000 francs actuellement).

Les commissaires ont également reçu des informations en réponse à leurs questions portant sur des aspects plus techniques. Il a notamment été confirmé que la solution myABI/icm n'est pas open source (il s'agit toutefois d'une solution dématérialisée qui ne devra pas être installée sur chaque ordinateur), que l'outil ne permettra pas d'intégrer une intelligence artificielle, qu'il n'intègrera pas de reconnaissance faciale et qu'il n'y aura pas de connexion directe entre les banques de données des différentes polices via myABI/icm. En outre, le nouveau système introduira des fonctions d'effacement automatique, absentes d'INFOPOL.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

À l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur le projet de décret tel que proposé par le Conseil d'État.

Vote final

Par 12 voix pour et 1 abstention, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret octroyant un crédit d'engagement de 10'086'000 francs pour le remplacement du système d'informations de la police neuchâteloise, tel qu'il est présenté par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

Par 12 voix contre 1, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Par 12 voix pour et 1 abstention, la commission a adopté le présent rapport le 3 décembre 2025.

Postulat déposé (cf. annexe)

Le traitement du rapport 25.035, tout comme celui du rapport 25.032, traité en parallèle, a soulevé, parmi les commissaires, des questions d'ordre plus général touchant à la stratégie cantonale informatique et à la digitalisation. Dans ce cadre, la commission a décidé, suivant la suggestion d'un de ses membres, de déposer un postulat demandant au Conseil d'Etat d'étudier la place des logiciels libres dans la stratégie digitale cantonale, et notamment d'explorer les possibilités de développement de solutions numériques locales et ouvertes, en investissant sur les compétences et non sur les licences.

À la demande de la commission, le département a effectué, lors de la deuxième séance, une présentation portant sur l'état actuel de la stratégie informatique cantonale, y compris une feuille de route présentant les prochains changements majeurs, afin de permettre aux commissaires d'être informé-e-s des investissements prévus et des choix stratégiques déjà entrepris, notamment dans l'utilisation des solutions open source.

À la suite de cette présentation, certain-e-s commissaires ont jugé que la majorité des questions ou problématiques soulevées par le postulat constituaient déjà une réalité et que ce dernier n'était donc pas nécessaire. Néanmoins, une majorité d'entre elles et eux ont estimé que le postulat permettait de poursuivre les réflexions entamées, de mettre en évidence les enjeux liés au numérique et aux infrastructures, d'expliquer pourquoi il est important d'investir et d'indiquer une direction politique (plus d'open source, plus de transparence et plus de traçabilité).

Par 7 voix contre 6, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le postulat 25.191, du 3 décembre 2025, « Développer des solutions numériques locales et ouvertes : investir dans les compétences plutôt que les licences ».

Neuchâtel, le 3 décembre 2025

Au nom de la commission Digitalisation :

La présidente,
C. JUILLERAT

Le rapporteur,
Y. PESSINA

DSDS
25.191, ad 25.035
3 décembre 2025

Postulat de la commission Digitalisation

Développer des solutions numériques locales et ouvertes : investir dans les compétences plutôt que dans les licences

Le Conseil d'État est prié d'étudier la place des logiciels libres dans la stratégie digitale cantonale et notamment de :

1. évaluer la part actuelle de logiciels libres et ouverts utilisés au sein de l'administration cantonale, et étudier une stratégie de développement en ce sens ;
2. explorer les possibilités de développement de solutions numériques adaptées aux besoins de l'administration, en interne ou avec des partenaires locaux et académiques ;
3. étudier des collaborations intercantonales, afin de mutualiser le développement et la maintenance de solutions libres ;
4. identifier les pistes de réorientation d'une partie des dépenses actuelles de licences vers le financement de compétences locales, afin de renforcer la souveraineté numérique et la durabilité des investissements publics.

Développement

Le canton de Neuchâtel s'appuie aujourd'hui sur une infrastructure numérique en grande partie fondée sur des logiciels propriétaires. Cette dépendance entraîne des coûts récurrents liés aux licences et limite la marge de manœuvre pour adapter ces outils aux besoins spécifiques de l'administration cantonale et des communes.

À l'inverse, plusieurs administrations publiques à l'étranger font le choix de développer ou de soutenir l'utilisation de logiciels libres et ouverts. Cette approche offre de nombreux avantages :

- favoriser la transparence et la sécurité des outils numériques ;
- soutenir la souveraineté numérique ;
- mutualiser les investissements avec les communautés de développement ;
- garantir une meilleure adaptabilité aux besoins locaux ;
- et, surtout, valoriser les compétences humaines en investissant directement dans des équipes de développement, internes ou régionales, plutôt que dans des licences versées à des prestataires extérieurs.

Le canton de Neuchâtel est invité à se préoccuper de construire des systèmes d'information adaptés aux besoins en assurant une sobriété économique, énergétique, une souveraineté et une durabilité, en s'appuyant sur un écosystème de compétences régionales et en limitant ou canalisant les dépendances, fortes, vis-à-vis des leaders du marché, dont les coûts sont difficilement maîtrisables.

Première signataire : Caroline Juillerat, présidente de la commission Digitalisation.